



Pour publication immédiate : 7/12/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LA PROPOSITION DE LIMITES D'ÉMISSIONS EN VUE DE PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA QUALITÉ DE L'AIR

### *Nouvelle réglementation d'État visant à réduire les émissions d'oxydes d'azote et de particules*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'État de New York a proposé une nouvelle réglementation d'État visant à améliorer la qualité de l'air et à protéger la santé du public en imposant des limites d'émissions aux sources de production décentralisée telles que les groupes électrogènes au diesel et les moteurs au gaz naturel. Cette nouvelle réglementation permettra à l'État de New York de s'aligner avec les normes fédérales en matière de qualité de l'air et de limiter le changement climatique.

« La création de limites pour ces émissions nocives constitue une étape importante pour la protection de la qualité de l'air, ainsi que pour la santé des New Yorkais, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces nouvelles normes réduiront la pollution, encourageront le développement de ressources renouvelables et soutiendront les efforts de cet État dans sa lutte contre le changement climatique. »

La réglementation proposée, 6 NYCRR Part 222, cible spécifiquement les émissions d'oxydes d'azote et de particules et représente un élément important de l'effort de l'État de New York visant à répondre à la norme nationale de la qualité de l'air ambiant (NAAQS) plus stricte d'ici 2018, comme la loi fédérale Clean Air Act l'exige. Les émissions d'oxydes d'azote contribuent à la formation d'ozone troposphérique, le composant principal du smog. L'ozone et les particules sont tous deux nocifs pour la santé et peuvent causer des problèmes respiratoires tels que l'asthme, l'essoufflement, la toux et une irritation nasale. Cette nouvelle réglementation réduit également d'autres polluants toxiques engendrés par la combustion de diesel et elle encouragera l'utilisation de sources d'énergie renouvelable décentralisée sans émissions.

Le Département de la préservation de l'environnement de l'État de New York acceptera les commentaires du public au sujet de la réglementation proposée jusqu'au 18 février 2016.

**Basil Seggos, Commissaire par intérim au Département de la préservation de l'environnement (DEC) de l'État de New York, a déclaré :** « Cette réglementation

proposée réduira la pollution tout en préservant la fiabilité énergétique, et elle constitue un grand pas en avant pour les efforts de l'État en vue d'améliorer la qualité de l'air, de protéger la santé du public et de s'attaquer au changement climatique. Cette nouvelle réglementation permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles tout en stimulant la transition vers les énergies renouvelables, et il s'agit d'un autre bel exemple de l'engagement du Gouverneur Cuomo pour la protection de l'environnement et de l'économie de l'État de New York. »

La réglementation proposée complètera la Réforme de la vision énergétique (REV) de l'État de New York, qui prévoit de faire passer l'État de New York à un réseau d'énergie distribuée plus efficace et plus propre, réduisant ainsi les émissions de carbone, qui causent le changement climatique.

**Richard Kauffman, Président d'Énergie et Finance pour l'État de New York, a déclaré :** « Sous la Réforme de la vision énergétique (REV), l'énergie générée par production décentralisée jouera un rôle important dans la création d'un réseau plus propre et résilient et aidera l'État de New York à atteindre ses objectifs de 50 pour cent d'ici 2030. Il est capital que nous développions des limites et des contrôles d'émissions gazeuses afin de protéger la santé du public alors que nous créons le système énergétique du futur. »

Les sources d'énergie décentralisée couvertes par cette nouvelle réglementation comprennent des unités qui fournissent de l'énergie à court terme à des usines lors des pics de demande en électricité. Ces sources, qui produisent plus de 150 kilowatts (kW) au sein de la région de la Ville de New York et plus de 300 kW dans le reste de l'État, devront se plier à ces nouvelles limites d'émissions, sauf en cas d'utilisations d'urgence, comme lors des pannes générales. Les sources d'énergie décentralisée existantes qui ne répondent pas aux nouvelles normes pourront installer des équipements de contrôle afin d'y répondre. Le DEC a collaboré avec le Département du service public de l'État et l'Opérateur du réseau indépendant de l'État de New York afin de s'assurer que cette nouvelle réglementation ne menace pas la fiabilité du réseau électrique.

L'État de New York a réalisé des progrès considérables afin de se plier aux normes NAAQS applicables en mettant en place des programmes visant à réduire les émissions des centrales électriques et autres grandes sources, des véhicules motorisés et même des peintures et autres produits de consommation. Depuis 2009, l'ensemble de l'État de New York répond à la norme NAAQS en matière de particules fines, et les niveaux d'ozone ont diminué lors de la dernière décennie. Toutefois, la région métropolitaine de la Ville de New York ne répond pas à la norme NAAQS en matière d'ozone et ne répondra pas à la nouvelle norme NAAQS plus stricte en matière d'ozone adoptée par l'EPA en octobre 2015 sans réductions d'émissions supplémentaires.

**Jackson Morris, Directeur de l'énergie de l'Est au Conseil de défense des ressources naturelles, a déclaré :** « Il s'agit d'une étape majeure pour la qualité de l'air et la santé du public. Nous tenons à féliciter le Gouverneur Cuomo et le Commissaire par intérim au DEC Seggos pour avoir reconnu le besoin de combler ce qui constitue actuellement une faille importante dans les politiques de l'État, et de réduire notre dépendance aux groupes électrogènes fonctionnant au diesel polluant.

Nous nous réjouissons d'entamer la procédure des commentaires du public en vue de finaliser une réglementation aussi solide que possible, assurant ainsi que l'augmentation de production locale, sur site, en vertu de l'initiative de la Réforme de la vision énergétique, apportera les réductions de pollution et les avantages nécessaires en matière de santé publique. »

**Gavin Donohue, PDG d'Independent Power Producers of New York (IPPNY), a déclaré :** « La proposition du DEC représente une étape vers une approche raisonnable en matière de politiques sur la qualité de l'air. Il est tout à fait approprié que la production décentralisée doive répondre aux mêmes normes en matière d'émissions que les grands producteurs, et l'IPPNY se réjouit de collaborer avec le DEC en vue d'améliorer la réglementation. »

**Cecil Corbin-Mark, Directeur adjoint de WE ACT for Environmental Justice, a déclaré :** « L'air de qualité est une condition sine qua non pour avoir des poumons sains et moins d'hospitalisations liées aux problèmes d'asthme. En exposant la réglementation Part 222 DG aux commentaires du public, le Gouverneur Cuomo et le Commissaire par intérim au DEC Seggos indiquent clairement que les communautés de Harlem, El Barrio et Washington Heights n'auront pas à attendre encore dix ans avant que leurs poumons ne soient protégés contre les groupes électrogènes de secours polluants. Nous tenons à remercier le Gouverneur Cuomo pour la publication de cette réglementation tant attendue par le DEC et nous sommes prêts à collaborer avec le Gouverneur et le Commissaire par intérim Seggos en vue de réduire les hospitalisations liées aux problèmes d'asthme parmi les communautés les plus vulnérables à travers l'État en rendant cette réglementation aussi solide que possible via la procédure des commentaires du public. »

La réglementation proposée peut être consultée à l'adresse :  
<http://www.dec.ny.gov/regulations/104274.html>.

Les commentaires concernant la Part 222 peuvent être envoyés à :  
John Barnes, P.E.  
NYSDEC  
625 Broadway  
Albany, NY 12233-3250  
(518) 402-8396  
E-mail : [air.regs@dec.ny.gov](mailto:air.regs@dec.ny.gov)

Les audiences publiques seront organisées en février dans la Ville de New York, à Avon et à Albany. De plus amples informations concernant les réunions seront publiées prochainement.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418